



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2015

DCM 2015/17 Affaires Générales : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- n° 2015/25 du 17 février 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée ALLIANCE JUDO ANSERIENNE dite « AJA ».
- n° 2015/26 du 17 février 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON et de l'Espace DOLTO. Convention avec l'association dénommée SOCIÉTÉ L'AVENIR DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/27 du 17 février 2015 Contrat de maintenance « Sérénité » panneaux d'information électronique.
- n° 2015/28 du 20 février 2015 Signatures de conventions de partenariat avec plusieurs associations ansériennes relatives aux Temps d'Activités Périscolaires (période du 09 mars au 24 avril 2015).
- n° 2015/29 du 23 février 2015 Vente aux enchères sur internet n° 1 via le site Agorastore – liste des biens mis en vente.
- n° 2015/30 du 23 février 2015 Mise à disposition des salles DE RETTE et DEGROS. Convention avec l'association dénommée OYE-PLAGE BASKET CLUB.
- n° 2015/31 du 23 février 2015 Mise à disposition de la salle d'expositions de l'Espace DOLTO. Convention avec l'association dénommée LA VALSE DES MOTS.
- n° 2015/32 du 23 février 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/33 du 23 février 2015 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'emballage gaz.
- n° 2015/34 du 02 mars 2015 Attribution du marché pour la fourniture de matériaux rénovation de la salle Jean CRINON.
- n° 2015/35 du 02 mars 2015 Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2015.
- n° 2015/36 du 02 mars 2015 Contrat de maintenance pour le logiciel « MICROBIB » pour la bibliothèque.
- n° 2015/37 du 02 mars 2015 Avenant n° 1 au lot n° 2 « Manuels scolaires » du marché « fournitures scolaires, administratives, papiers et produits de l'édition ».
- n° 2015/38 du 11 mars 2015 Attribution du marché de fourniture de produits phytosanitaires et fleurs - Lots 1 à 7.
- n° 2015/39 du 11 mars 2015 Prestation musicale « Musique des Forces Terrestres » du Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
- n° 2015/40 du 11 mars 2015 Attribution du marché de fourniture d'un système de télé-alerte et sa mise en place.
- n° 2015/41 du 13 mars 2015 Mise à disposition gracieuse de la salle Saint Médard. Convention avec Monsieur Olivier MAJEWICZ.
- n° 2015/42 du 16 mars 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée SOCIETE L'AVENIR DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/43 du 16 mars 2015 Mise à disposition de la salle CRINON. Convention avec le collègue Les Argousiers.

- n° 2015/44 du 16 mars 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée LA BOUGEOTTE.
- n° 2015/45 du 16 mars 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/46 du 16 mars 2015 Attribution de chèque cadeau au titre de l'année 2014.
- n° 2015/47 du 16 mars 2015 Convention de mise à disposition de personnel SNSM dans le cadre de la surveillance de la plage « Les Ecardines ».

DCM 2015/18 Personnel : Avenant à la délibération 2009/06/21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **COMPLETE** la délibération 2009/06/21.

DCM 2015/19 Personnel : Participation communale au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **MAINTIENT** l'Action Sociale en faveur du personnel titulaire actif et des retraités au CNAS,
- **AUTORISE** M. le Maire à régler chaque année l'appel de cotisation adressé par le CNAS et calculée comme suit :
 Pour le personnel titulaire actif :
 Cotisation moyenne N-1 = Rémunération brute au compte administratif N-1 X 0.86 %* / Effectif au 1^{er} janvier N-1
 Le taux multiplicateur (0.86 % pour l'exercice 2015*.) sera automatiquement réactualisé chaque année.
 La cotisation moyenne N-1 est encadrée par un montant plancher par agent et par un montant plafond maximum arrêtés annuellement par le Conseil d'Administration du CNAS.
 La cotisation moyenne N-1 retenue sera multipliée par l'Effectif au 1^{er} janvier N.
 Pour les retraités :
 La cotisation pour le personnel retraité est arrêtée par le CNAS.

La cotisation est imputée au compte 6458.

DCM 2015/20 Finances : Débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal a participé au Débat d'orientation budgétaire 2015 dans le cadre de la préparation du prochain vote du Budget Primitif 2015 de la ville.

Vu pour être affiché et paraphé le 27 mars 2015, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à OYE-PLAGE, le 27 mars 2015

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE
 Vice-Président du Département du Pas-de-Calais
 Conseiller Général du Canton d'Audruicq

Adresse postale : **87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage / Téléphone : 03.21.46.43.43 /**
 Télécopie : **03.21.46.43.49 / Adresse électronique : secretariatdumaire@oye-plage.fr**